



**DELIBERATION N° 25/086 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
ADOPTANT LA DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE
AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE POUR L'ANNÉE 2025**

**ADDUTENDU A DETERMINAZIONE DI I QUOTA D'AVANZAMENTU DI GRADU
À A CULLETTIVITÀ DI CORSICA PER L'ANNATA 2025**

REUNION DU 23 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois juillet, la Commission Permanente, convoquée le 15 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Saveriu LUCIANI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Félix BENEDETTI à M. Hyacinthe VANNI
M. Romain COLONNA à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- VU** le Code général de la fonction publique,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 juillet 2025,
SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

N'a pas pris part au vote (1) : M.

Paul-Félix BENEDETTI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la fixation des ratios d'avancement des agents de la Collectivité de Corse pour chaque grade, au titre de l'année 2025, tels que présentés en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

Les crédits sont imputés au budget de la Collectivité de Corse sur les programmes 5218, 6161 et 3214.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 juillet 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2025/200/CP**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 JUILLET 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DETERMINAZIONE DI I QUOTA D'AVANZAMENTU DI
GRADU À A CULLETTIVITÀ DI CORSICA PER L'ANNATA
2025**

**DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE
GRADE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE POUR
L'ANNÉE 2025**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En application du Code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Il convient donc, conformément à l'esprit du texte, mais également au cadre fixé par la ligne directrice de gestion (LDG) en matière d'avancement, d'établir au titre de l'année 2025 les ratios d'avancement fonction du nombre d'agents promouvables par grade.

La proposition 2025 se fonde sur des ratios fixés comme l'an passé en catégorie C pour les 1ers grades à 60%, et pour les grades sommitaux à 50%.

En catégorie B, par exception les ratios sont fixés à 100% pour les grades où une seule possibilité de nomination est autorisée.

Ces ratios sont également fixés à 100% pour les lauréats d'examens professionnels. Pour ce qui concerne la voie à l'ancienneté celle-ci est règlementairement limitée au quart des nominations totales.

Un ratio de 40% est appliqué aux grades relevant de la catégorie A, à l'exception des grades d'attachés principaux et d'assistants socio-éducatifs pour lesquels le nombre de postes créés l'an passé est maintenu.

Ces ratios sont proposés sur la base des principes suivants :

- lorsque le ratio produit comme résultat un nombre décimal, l'arrondi se fait à l'entier supérieur majorant ainsi le ratio de départ ;
- en catégorie A, un ratio de 40% est proposé sur chacun des grades à l'exception des grades d'attachés principaux et d'assistants socio-éducatifs pour lesquels le même nombre de poste que l'an passé est proposé ;
- En catégorie B, un ratio de 100% est proposé pour les lauréats d'examen ainsi que pour les grades offrant une seule possibilité de nomination, la voie de nomination à l'ancienneté étant limitée statutairement ;
- En catégorie C, comme en 2024, un ratio de 60% est proposé pour les grades de base, et un ratio de 50% pour les grades sommitaux à l'exception du grade d'agent de maîtrise principal, pour lequel le même nombre de postes que l'an passé est proposé, soit 53 postes en raison du nombre importants d'agents remplissant les conditions.

Ainsi en 2025, 360 postes sont créés pour les avancements de grade et répartis comme suit :

- En catégorie A : 32 postes (en 2024 30 postes)
- En catégorie B : 42 postes (en 2024 10 postes)
- En catégorie C : 286 postes (en 2024 267 postes).

Il convient également de rappeler que les ratios d'avancement de grade, y compris à 100 %, n'engagent pas l'autorité territoriale qui demeure compétente pour toutes les décisions individuelles d'avancement.

Dans ce cadre, vous trouverez donc annexé au présent rapport un tableau des propositions de ratios tenant compte de ces principes.

Enfin, en matière de promotion interne, et plus précisément concernant les agents de maîtrise qui ne sont pas contingentés par les textes, et compte tenu du nombre de promouvables, il est proposé de créer comme l'an passé 35 postes permettant ainsi l'application de la démarche métier sans pour autant exclure les agents non encadrants.

Vous trouverez pour information un état récapitulatif des possibilités de promotions 2025 qui sont, à l'exception du grade d'attaché territorial, fixées au maximum permis par les textes.

Il est précisé que le Comité Social Territorial a été saisi pour avis sur ce dossier lors de la séance du 4 juillet dernier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

AVANCEMENTS DE GRADE 2025

PROPOSITION DE RATIOS 2025

CATEGORIE C									
GRADE	AGENTS REPLISSANT LES CONDITIONS EN 2024	POSSIBILITES 2024	PROPOSITION RATIOS 2024	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2024	AGENTS REPLISSANT LES CONDITIONS EN 2025	POSSIBILITES 2025	PROPOSITION RATIOS 2025	NOMBRE DE POSTES	Observations
Adjoint technique principal de 1ere classe	54	54	50,00%	27	55	55	50,90%	28	
Adjoint technique principal de 2ème classe	85	85	60,00%	51	140	140	60,00%	84	
Adjoint technique principal de 2ème classe Examen	15	15	100,00%	15	1	1	100,00%	1	
Adjoint administratif principal 1ere classe	76	76	50,00%	38	62	62	50,00%	31	
Adjoint administratif principal 2ème classe	62	62	61,29%	38	74	74	60,81%	45	
Adjoint administratif principal 2ème classe EXAMEN	0	0	0,00%	0	0	3	100,00%	3	Resultats en cours proposition de ratio 100%
Adjoint technique des établissements d'enseignement principal 1ère classe	29	29	51,72%	15	23	23	52,17%	12	
Adjoint technique des établissements d'enseignement principal 2eme classe	45	45	60,00%	27	41	41	60,97%	25	
Agent de maitrise principal	203	203	26,10%	53	208	208	25,48%	53	
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	0	0	0,00%	0	0	0			
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	2	2	100,00%	2	1	1	100,00%	1	
Adjoint animation principal 2ème classe					1	1	100,00%	1	
Adjoint animation principal 1ère classe	1	1	100,00%	1	2	2	100,00%	2	
TOTAL	572	572		267	608	611		286	

CATEGORIE B

GRADE	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2024	POSSIBILITES 2024	RATIOS 2024	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2024	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2025	POSSIBILITES 2025	PROPOSITION RATIOS 2025	NOMBRE DE POSTES	Observations
Rédacteur principal de 1ere classe	88	1	100,00%	1	86	69		8	Nombre de nominations maximales par ancienneté
Rédacteur principal de 1ere classe EXAMEN	0	0	0,00%	0	23	23	100,00%	23	
Rédacteur principal de 2ème classe	17	1	100,00%	1	16	6		6	Nombre de nominations maximales par ancienneté
Rédacteur principal de 2ème classe EXAMEN	0	0	0,00%	0	2	2	100,00%	2	
Assistant de conservation principal de 1ère classe									
Assistant de conservation principal de 2ème classe									
Animateur principal 1ère classe									
Animateur principal 2ème classe					1	1	100,00%	1	
Technicien principal de 1ère classe	27	3	100,00%	3	26	1	100,00%	1	
Technicien principal de 1ère classe Examen	1	1	100,00%	1	0	0			
Technicien principal de 2ème classe	43	3	100,00%	3	38	1	100,00%	1	
Technicien principal de 2ème classe Examen	1	1	100,00%	1	0	0			
Educateur APS pal 2ème classe									
Educateur APS pal 1ère classe									
TOTAL	177	10		10	192	103		42	

CATEGORIE A									
GRADE	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2024	POSSIBILITES 2024	PROPOSITION RATIOS 2024	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2024	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2025	POSSIBILITES 2025	PROPOSITION RATIOS 2025	NOMBRE DE POSTES	Observations
Administrateur Général Voie exceptionnelle					2	1	100,00%	1	
Administrateur Général Voie principale					0				
Administrateur hors classe	1	1	100,00%	1	2	2	50,00%	1	
Ingénieur Général VP	0	0			1	1	100,00%	1	
Ingénieur Général VE	0	0			0				
Ingénieur en chef hors classe	1	1	100,00%	1	0				
Ingénieur hors classe VP	0	0			0				
Ingénieur hors classe VE	0	0			1	1	100,00%	1	
Ingénieur principal	5	5	40,00%	2	5	5	40,00%	2	
Attaché hors classe voie principale	4	4	40,00%	2	4	4	50,00%	2	
Attaché hors classe voie exceptionnelle	19	1	100,00%	1	18	1	100,00%	1	
Attaché principal	21	21	40,00%	8	27	27	29,62%	8	
Attaché principal Examen	2	2	100,00%	2	1	1	100,00%	1	Resultats en cours proposition de ratio 100%
Attaché principal de conservation	3	3	100,00%	3	2	2	50,00%	1	
Assistant socio éducatif classe exeptionnelle	21	21	40,00%	8	22	22	36,36%	8	
Puericultrice hors classe					5	5	40,00%	2	
Médecin Hors classe					0	0			
Psychologue Hors classe	1	1	100,00%	1	1	1	100,00%	1	
Sage femme hors classe	1	1	100,00%	1	0	0			
Infirmier en soins généraux hors classe	0	0			2	2	50,00%	1	
Bibliothécaire Principal	0	0	0,00%	0	0	0			
CSE Sup					0	0			
CSE HC	0	0			1	1	100,00%	1	
TOTAL	79	61		30	94	76		32	
TOTAL	828	643		307	894	790		360	

LES POSSIBILITES DE NOMINATIONS PAR PROMOTION INTERNE

GRADES	POSTES CREES 2022	POSTES CREES 2023	POSTES CREES 2024	PROPOSITION 2025
Conservateur du Patrimoine	1	0	0	0
Attaché	6	4	12	8 (maxi 12)
Attaché de conservation	1	0	0	0
Ingénieur	3	1	4	4
Technicien	3	10	8	8
Rédacteur	5	4	10	10
Agent de maitrise	56	56*	35	35

***modification apportée en séance lors du CST du 27 novembre 2023**